

Budget participatif : lancement de la 2nde édition

Déposez vos projets du 7 septembre au 4 novembre 2024

Le budget participatif, qu'est-ce que c'est ?

- C'est dédier une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés, portés et décidés par les Sevranais et Sevranaises. Pour cette deuxième édition, la ville alloue 150 000 € à vos projets.

Qui peut déposer un projet ?

- Les Sevranais et Sevranaises à partir de 16 ans
- Les associations sevranaises ou collectifs d'habitants

Cinq critères indispensables pour mon projet

1/ Être d'intérêt général, donc profiter au plus grand nombre et ne pas servir mes propres intérêts. Bref, plutôt embellir un parc de la ville que son jardin !

2/ Respecter les valeurs de solidarité, de cohésion sociale et de respect de l'environnement.

Mon projet doit s'appuyer sur les principes de sobriété énergétique, tenir compte des impacts environnementaux et promouvoir la cohésion sociale.

3/ Relever des dépenses d'investissement

Petit rappel : un investissement est amené à durer plusieurs années et concerne les dépenses d'aménagement, de construction, de rénovation.

Alors, si aménager un jardin fruitier est un investissement, le personnel en charge de son entretien est, lui, une dépense de fonctionnement, donc non éligible au budget participatif.

4/ Concerner les compétences de la Ville

La Ville ne peut investir que sur son territoire et dans ses domaines de compétences : espaces verts, aménagement et mobilier urbain, propreté, culture et loisirs, éducation, sport, solidarité, santé, commerces de proximité...

5/ Respecter le budget alloué

Votre projet doit avoir un coût estimé inférieur ou égal à 150 000 €.

Où déposer son projet ?

En ligne sur jeparticipe.sevran.fr ou en remplissant le [formulaire](#) papier disponibles dans les lieux suivants :

- Dans les 3 maisons de quartier
- Au centre administratif Paul-Eluard
- Dans les bibliothèques
- À l'Hôtel de ville
- Au CCAS
- À l'Atelier Poulbot
- À la Micro-Folie

Les étapes

Etape 1 : [Je propose mon projet](#)

- Du 7 septembre au 4 novembre 2024

Etape 2 : La Ville analyse les projets

- Du 4 novembre au 6 janvier 2025

Etape 3 : Je vote pour mes projets coup de cœur

- Du 6 janvier au 24 février 2025

Etape 4 : Les projets prennent vie !

- En 2025

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

[FormulaireBudgetParticipatif.pdf](#) (.pdf - 184.85 Ko)

Image

Formulaire de participation

À télécharger

[ModeEmploiBudgetParticipatif.pdf](#) (.pdf - 625.51 Ko)

Image

Affiche du Budget Participatif 2024 - 2025
